

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 juin 2023

---

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 591

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 11, après le mot :

« pénitentiaires, »

insérer les mots :

« d'agents des pôles de rattachement des extractions judiciaires, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les agents des pôles de rattachement des extractions judiciaires ont pour mission d'assurer les extractions judiciaires, les sorties sous escorte, les transferts administratifs et les translations judiciaires.

Leur rôle est essentiel, pourtant comme beaucoup de personnels de l'administration judiciaire, ils se sentent délaissés s'estimant trop peu nombreux pour assurer leur mission tout comme ils estiment que les conditions d'intervention dans lesquelles ils exercent ne sont pas satisfaisantes.

Dès lors, il convient de les entendre et répondre à leurs besoins.